

Contexte

Dans le cadre du dispositif « Mon collègue 12.0 » et du bilan 2023/2024 de la première distribution des ordinateurs aux élèves de 5^{ème}, le Département souhaite participer à l'accompagnement des collégiens aux bons usages du numérique et les équipes pédagogiques des collèges qui s'efforcent de s'adapter à ces nouveaux enjeux.

Il propose aux **42 collèges publics et privés** du département, de répondre à l'appel à projet « Collégiens Responsables », à destination de **tous les élèves de 6^{ème} et des familles des collégiens**.

Ce parcours numérique devra être mis en place sur **l'année scolaire 2025-2026** à travers :

- Des **ateliers de découverte, de sensibilisation et de prévention au numérique**
- Une **conférence pour les familles**, sur les bons usages du numérique (sécurité, temps d'exposition, contrôle parental, ...).

► Objectifs :

A travers cette sensibilisation au numérique, le Département souhaite :

- Renforcer le dispositif « Mon collègue 12.0 »
- Proposer à **tous les élèves de 6^{ème}** une initiation au numérique
- Instaurer une culture numérique dès la 6^{ème}
- Donner aux parents l'opportunité de s'informer et de bénéficier de conseils de professionnels du numérique pour accompagner leurs enfants

► Période de réalisation du projet : année scolaire 2025-2026 : de septembre 2025 à juin 2026

► Contenu de l'appel à projet : un parcours numérique

1) Mise en place d'ateliers pour tous les élèves de 6^{ème} répondant aux 3 thématiques suivantes :

- **Découverte du numérique** : pratique, accompagnement à la recherche d'informations, tri des informations et des sites internet (ordinateur, mot de passe, internet, fake news, ...)
- **Sensibilisation au numérique** : les bons usages, les opportunités du numérique (IA, internet, ...)
- **Prévention et sécurité** : information sur les droits et les devoirs (cyber harcèlement, image, protection des mineurs, ...)

2) Organisation d'une conférence à destination des familles des collégiens sur les bons usages du numérique (dangers de l'exposition aux écrans, responsabilité, sécurité, ...)

Ces ateliers et cette conférence pourront être conduits et animés par des acteurs du numérique, des enseignants habilités ou des prestataires extérieurs agréés (conseillers numériques, promeneurs du net, cyber base, associations, Gendarmerie, ...).

S'agissant des prestataires et intervenants extérieurs, les établissements scolaires devront s'assurer de leur légitimité à s'adresser à un public scolaire et mineur (agrément Education Nationale). Cette vérification incombe à l'établissement.

► **Critères d'analyse des projets :**

- La **conformité des ateliers et de la conférence** au « *Contenu de l'appel à projet* » (cf. paragraphe ci-dessus)
- La mobilisation de **tous les élèves de 6^{ème}** de l'établissement *
- La **capitalisation de cette expérience** par les élèves de 6^{ème} pour devenir des « ambassadeurs des bons usages du numérique » : le mode de transmission aux autres élèves de l'établissement (expos, articles, vidéos, ...)

* *Le nombre de classes de 6^{ème} de l'établissement sera considéré dans un souci d'équité*

► **Modalités d'attribution :**

La Mission Jeunesse et Innovation examinera la conformité des projets selon les critères définis dans « *Contenu de l'appel à projet* » (cf. paragraphe ci-dessus).

Suite à la réalisation des ateliers, et de la conférence au sein des établissements, sur l'année scolaire 2025-2026, un jury final se réunira en juin 2026 pour évaluer les résultats de cette sensibilisation, selon les critères définis dans le présent règlement. Il sera présidé par un élu du Département et composé de représentants des services du Département en lien avec la jeunesse et le numérique.

Les collèges participants bénéficieront, sur décision du jury d'une dotation, plafonnée à 1 000 € par établissement, pour les frais inhérents aux ateliers et à la conférence (prestataires, flyers, vidéos, expo, ...), **sur présentation de la fiche de suivi des ateliers complétée et du bilan financier détaillé faisant apparaître les autres financements du projet (autres collectivités, fonds propres du collège, ...).**

A l'issue de la participation des élèves de 6^{ème} à ce parcours numérique, un badge « Collégien Responsable - Ambassadeur des bons usages du numérique » leur sera remis.

► **Modalités de communication :**

- Afficher le logo du Département sur tous les contenus et supports de communication réalisés (affiches, flyers, invitation à la conférence, ...)
- Informer les familles et les intervenants de cette initiative portée par le Département
- Prendre contact avec le Service Communication du Département (05.65.75.80.73) pour faire valider les supports en amont

► **Pièces à fournir pour le dossier de candidature :**

- Le formulaire : description du projet (ateliers et conférence)
- Le budget prévisionnel détaillé (ateliers et conférence)

Le dossier devra être envoyé avant le **13 juin 2025** à l'adresse suivante :

**Département de l'Aveyron Mission Jeunesse et Innovation – Appel à projet « Collégiens Responsables »
- CS 43147 - 12031 RODEZ Cedex**

ou complété directement en ligne sur le site aveyron.fr.

► **Calendrier prévisionnel :**

- Réception des dossiers de candidatures **avant le 13 juin 2025**
- Mise en œuvre du projet de : septembre 2025 à juin 2026
- Évaluation des projets par le jury : juin 2026

► **Contact :**

Pour tout renseignement complémentaire :

Mission Jeunesse et Innovation

05.65.75.82.06 /05.65.75.82.07